

« *Aulerci-Brannovices*, — gens de bride, du grec Αυλερα
 « (les cavaliers de la Brenne); » nous le voyons à peu près
 exécuté dans les conclusions finales (1). On transplante les
Aulerci-Brannovices, ou les *Brannovii*, au nord d'Autun, à
 la place des *Mandubii*. Il faut bien retrouver un nom aux
 populations que l'on dépouille du leur. Grâce à une ingé-
 nieuse combinaison, un des deux noms nous reste : on nous
 dédouble seulement. De cette façon, sans sortir de chez
 nous, nous nous en allons en Auxois. Ainsi, sans doute,
 s'explique l'existence d'un Semur ici et d'un Semur là-bas.
 Il y aurait là une preuve que l'on a eu tort de négliger.

« Cette terre (où est Alise) est sur le cours de la Brenne,
 « et le cours de la Brenne revient de droit aux *Brannovii*,
 « sinon aux *Brannovices* »

Pourquoi, *de droit*? — A cause d'une vaine consonnance.
 Voilà l'oreille constituée juge du droit. L'argument a la même
 forme et la même valeur que celui que nous avons vu tirer
 de *Man* et *Dubis*, faute d'un fait certain ou d'une tradition
 sérieuse.

Quant à *Aulerci*, on le fait venir d' Αυλερα , qui voudrait
 dire *bride* et qu'on traduit fièrement par ces mots : *les ca-*
valiers de la Brenne.

L'inconvénient est que vous ne trouverez Αυλερα , ni dans

(1) P. 170, col. 1. « Ajoutons que cette restitution *in extremis*, n'est,
 « comme il a déjà été indiqué, qu'un acte de justice internationale. Il
 « n'avait fallu en effet rien de moins qu'une spoliation (*doctor dixit*) rien
 « de moins que de chasser un autre peuple de la terre de Sainte-Reine pour
 « y loger des Mandubii malgré eux (*c'est la question*); car cette terre est sur
 « le cours de la Brenne, et le cours de la Brenne revient de droit aux Bran-
 « novii, sinon aux Brannovices (*par la règle : Man, Dubis*). Quelques géogra-
 « phes ont, dans leur embarras, fait semblant de ne voir là qu'un seul et
 « même peuple sous deux noms différents ; mais le texte de César est for-
 « mel : il y a deux peuples, les Brannovii et les Aulerci-Brannovices ; il faut
 « deux territoires et l'on n'en donnait qu'un. . . . »